

Réunion du 6 octobre 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Claude FROEHLI, Madame Laurence JOST, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Madame Laurence MULLER-BRONN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Jean MATHIA

Absent(s) : Monsieur Robert HERRMANN

Rapporteur : Monsieur Frédéric BIERRY

**N° CP/2014/659 - Création, extension et réhabilitation des établissements pour personnes âgées - 4425
Centre hospitalier d'ERSTEIN et association Amreso-Bethel à OBERHAUSBERGEN**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide conformément aux tableaux annexés, d'attribuer les aides suivantes :

- au centre hospitalier d'Erstein, une subvention de 1 136 700 euros représentant 30 % d'une dépense subventionnable de 3 789 000 € TTC, pour la reconstruction de 40 lits d'EHPAD dans le cadre d'une opération globale comprenant 80 lits, dont 40 d'USLD et 40 d'EHPAD

- à l'association Amreso-Bethel à OBERHAUSBERGEN, une subvention de 48 600 euros représentant 30 % d'un prix-plafond de 3 600 € TTC par lit, pour l'acquisition de matériel et mobiliers de 45 lits d'EHPAD.

Elle approuve par ailleurs les conventions financières à intervenir à cet effet entre le Centre hospitalier d'ERSTEIN, l'association Amreso-Bethel à OBERHAUSBERGEN, et le Département, et autorise son président à signer ces conventions.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : 067-226700011-20141006-lmc189259-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 10/10/14